

La commune de Molenbeek et Bruxelles-Propreté vous proposent à nouveau un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants.

Ce service est uniquement offert aux

Molenbeekois(es).







#### **Avantages**

- plus proche de chez vous
- horaires étendus jusqu'à 18 heures
- maximum 3m³ d'encombrants gratuits

### Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- pneus déjantés (maximum 5 par famille)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- ampoules et luminaires



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

### Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, amiante, roofing...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant

# Où et quand?

• <u>03/04</u>: rue de Rotterdam (accès via rue de l'Escaut)

• <u>04/04</u>: rue des Quatre-Vents (accès via rue J-B. Decock)

• 05/04 : rue de la Semence

(Park Village-accès via bld E. Machtens)

• <u>06/04</u>: av. Jean Dubrucq

(entre rue F. Mus et rue de Rotterdam)

<u>07/04</u> : rue de l'Indépendance

(accès via la rue A. Vandenpeereboom)

Horaire unique: de 9h00 à 18h00

# Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre carte d'identité
- Triez préalablement vos déchets par catégorie

#### Attention!

- Volume maximum accepté : 3m³ l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3m³
- Petits déchets chimiques ménagers :
  - ► Maximum 30l pour les produits couvrants
  - ► Maximum 5l pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou **qui représenteraient un danger**.

Les Parcs à Conteneurs régionaux restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptés (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be ou via le 0800/981 81.